



À l'attention de Madame la Directrice académique de l'Eure
S/C à messieurs les inspecteurs et mesdames les inspectrices de l'Education nationale du département de
l'Eure

Le jeudi 28 septembre 2023

Objet : calendrier de permanence des remplaçants sur les mercredis de l'année scolaire 2023-2024

Madame la Directrice académique,

Depuis l'an dernier, le SNUDI FO 27 est intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer l'imposition d'un système de « permanences », forme d'astreinte déguisée, aux remplaçants dans les circonscriptions où certaines écoles fonctionnent encore à 4 jours et demi. Ce système viserait à pouvoir couvrir les besoins en remplacement sur les mercredis matin.

Or, comme nous vous l'avons rappelé, le principe d'astreinte n'existe pas dans notre statut particulier de professeur des écoles et encore moins pour la fonction de remplaçant.

Mettre un tel système en place reviendrait donc à déroger à nos obligations réglementaires de service et à notre statut.

De plus, les remplaçants doivent pouvoir conjuguer vie professionnelle et personnelle. Les inscrire d'office sur une liste pourrait mettre à mal cet équilibre, notamment pour les collègues ayant de jeunes enfants et/ou souhaitant pouvoir honorer un rendez-vous médical si difficile à obtenir sur le temps de travail depuis l'an dernier.

Aussi, le SNUDI FO 27 réitère sa demande du strict respect du cadre réglementaire et l'abandon de cette liste de permanence. Si des collègues sont volontaires pour remplacer les mercredis matins, nous demandons le respect d'un délai de prévenance suffisant, permettant à nos collègues de pouvoir s'organiser en amont. Enfin, nous vous rappelons que toutes les heures effectuées en plus des 24h hebdomadaires doivent faire l'objet d'une récupération de temps pour les collègues concernés.

Une seule solution permettrait de clarifier les choses en la matière : l'abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires et la généralisation du fonctionnement des écoles à 4 jours sur 36 semaines pour tous.

Certains de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez, Madame la Directrice académique, recevoir nos salutations les plus respectueuses.

Pour le SNUDI FO 27,

Romuald LAIGNIEZ